

# BAUME LES DAMES

## Création de l'AVAP



**Réunion 02 du 22 juin janvier 2015**

ORGANISME	REPRÉSENTANT	COURRIEL	P/A/E	DP	Diff
<b>ADMINISTRATION (3)</b>					
PREFECTURE DE REGION	Mme MULIN Brigitte STAP 25	<a href="mailto:Brigitte.mulin@culture.gouv">Brigitte.mulin@culture.gouv</a>	P		
DREAL	Mr LEMAIRE Gilles, amenag.ts Durables		A		
DRAC	Mme RENAHY Béatrice	<a href="mailto:beatrice.renahy@culture.gouv.fr">beatrice.renahy@culture.gouv.fr</a>	A		
<b>ELUS (8)</b>					
COMMUNE	Mr MARTHEY Arnaud, Maire		P		
COMMUNE	Mr CHAMPROY Bernard, adjoint	<a href="mailto:Bernard.champroy@baumelesdames.org">Bernard.champroy@baumelesdames.org</a>	P		
COMMUNE	Mme MARBOEUF Sylviane, conseillère	<a href="mailto:Sylviane.marboeuf@baumelesdames.org">Sylviane.marboeuf@baumelesdames.org</a>	P		
COMMUNE	Mr VIGREUX Thomas conseiller		P		
COMMUNE	Mme DURAI Marie Christine conseillère		P		
COMMUNE	Mr BOILLOT julien conseiller		A		
COMMUNE	Mr BONFILS bruno conseiller		A		
COMMUNE	Mr PERRIN Sébastien conseiller		A		
<b>PERSONNES QUALIFIÉES (4)</b>					
CAUE	Mr TONNAL		P		
RENAISSANCE V.B.	Mr BAILLY		P		
BAUME BIENVENUE	-		A		
GEEST	-		A		
<b>VOIX CONSULTATIVES</b>					
STAP 25	Mr MERCIER Hubert	<a href="mailto:Hubert.mercier@culture.gouv">Hubert.mercier@culture.gouv</a>	P		
DDT 25	Mr HENRY Charles-Édouard	<a href="mailto:Charales-Edouard.henry@doubs.gouv.fr">Charales-Edouard.henry@doubs.gouv.fr</a>	P		
<b>PERSONNES CONVIÉES</b>					
COMMUNE	Mr BONGEOT DGS		P		
COMMUNE	Mme PILLET Marie, chatgée de mission revitalisation		P		
COMMUNE <i>référant</i>	Mr POURCELOT , projets urbains	<a href="mailto:Vanessa.brouillet@baumelesdames.org">Vanessa.brouillet@baumelesdames.org</a>	P		Diff
COMMUNE	Mme CURTY celine, urbanisme ADS	<a href="mailto:Celine.curty@baumelesdames.org">Celine.curty@baumelesdames.org</a>	P		
<b>CHARGÉS D'ÉTUDES</b>					
CHARGÉ d'ÉTUDE	Mr LELIÈVRE Philippe, architecte	<a href="mailto:Lelevre.philippe@wanadoo.fr">Lelevre.philippe@wanadoo.fr</a>	P		
CHARGÉ d'ÉTUDE	Mme BOURGEOIS Michèle, architecte	<a href="mailto:Michele.bourgeois@wanadoo.fr">Michele.bourgeois@wanadoo.fr</a>	P		

## Durée de réunion

---

Début: 14H30 Fin: 16H00

## Présentation

---

La commission consultative locale s'est réunie ce jour **22 Juin** 2015 pour entendre la 1<sup>ère</sup> partie du diagnostic portant sur le **patrimoine urbain** de la commune.

## Exposé du chargé d'étude

---

NB: Le support physique de la réunion est un document projeté sur écran à tous les membres de la commission. Sa version papier est jointe au présent compte-rendu. Les éléments synthétiques rappelés ici-après trouvent leur justificatif dans ce document papier.

En préalable, le chargé d'étude rappelle l'ensemble des protections existantes. En effet, l'AVAP doit prendre en compte tous les patrimoines. A ce titre il existe déjà des protections recensées. Ce rappel fera partie intégrante du rapport représentation rédigé en fin de diagnostic

- ▶ **Patrimoine d'intérêt historique**..... 6 monuments inscrits et classés
  - ▶ Église Saint Martin
  - ▶ Abbaye des bénédictines façades place de l'abbaye
  - ▶ Ancien Bailliage
  - ▶ Hôtel des Sires de Neuchâtel
  - ▶ Maison, 10 place de la loi
  - ▶ Restaurant, 10 rue des Armuriers
  
- ▶ **Patrimoine d'intérêt archéologique**..... 75 entités identifiées
  
- ▶ **Protections des sites et paysage** ..... 1 site classé parmi les Monuments Naturels et les Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque,
  - ▶ Vallée du Cusancin  
  - 2 sites inscrits
  - ▶ Place Chamars
  - ▶ Rochers du Chatard, moulin Sicard, pont du crime, rivière du Cusancin
  
- ▶ **Protections des milieux naturels** ..... Un ensemble cohérent
  - ▶ Site Natura 2000 (Moyenne vallée du Doubs)
  - ▶ Corniches calcaires du département du Doubs) arrêté de biotope
  - ▶ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique Znieff I
    - ▶ 1- Combles de l'église
    - ▶ 2-Falaises et Bois de Babre, 200 ha de falaise et de la Côte Envers.
    - ▶ 3- Château Simon, 13 ha de pelouses sèches.
    - ▶ 4- Roches de Chatard, 32 ha de falaises et corniches calcaires.
    - ▶ 5- Gorges de l'Audeux et ruisseau du Sesserant6-Falaises du saut Gamache (Roches de Quint, 6ha de falaises)
  
  - Znieff II
    - ▶ Moyenne vallée du Doubs (430007792)
    - ▶ Vallée du Cusancin et torrent des Alloz (430007802)
  
- ▶ **Protections au titre du PLU**..... Couverture végétale
  - ▶ Espaces boisés repérés sur la carte du PLU en date du 31/3/2010

Le chargé d'étude expose ensuite l'histoire du développement urbain. Cet exposé est basé sur les périodes historiques reconnues:

Préhistoire / Antiquité / Moyen-âge / Renaissance / Période Moderne / Période contemporaine

#### ► Histoire du centre ancien de Baume les Dames

Le chargé d'étude privilégie comme mode d'expression pour l'exposé, le diagnostic et le rapport de présentation, les schémas, seuls capables d'exprimer simplement la notion de développement spatial.

Baume–les–Dames s'est formée et développée à partir de l'abbaye. Puis, autour de cet ensemble et de l'église Saint-Martin s'est progressivement formé un noyau médiéval ceint d'un rempart. De l'église Saint Sépulcre, il ne reste que des vestiges non visibles depuis l'espace public comme le rappelle monsieur Bailly.

Si Baume–les–Dames est contenue jusqu'à la fin de l'Ancien Régime dans son enceinte médiévale en très grande partie démolie aujourd'hui, le XIX<sup>e</sup> siècle voit la population et les activités économiques se déployer en dehors de la ville médiévale, d'où le titre suivant Baume «hors les murs»

#### ► Histoire de Baume les Dames «hors les murs»

Les baumoises investissent petit à petit la périphérie immédiate du centre ancien, les faubourgs, puis les coteaux Est de la ville et enfin le site de la «Prairie». Le développement extensif se situe réellement après la seconde guerre mondiale.

Parallèlement à cet essor, des activités agricoles sont présentes dans des hameaux environnants et les deux communes (Cour et Champvans–les–Baume) rattachées depuis. Des activités liées à l'eau le long du Doubs et du Cusancin sont aussi repérées au cours des siècles (moulin, tanneries, tuilerie). Le canal en parallèle du Doubs a été aussi au cours du temps le lieu d'activités de batellerie (transport de matériaux et denrées), aujourd'hui exclusivement touristiques.

A l'issue de l'exposé il est donc identifié **quatre grandes entités urbaines**.

- 1- Le centre historique
- 2- Les faubourgs
- 3- Les quartiers à vocation
- 4- Les coteaux urbanisés

Parallèlement à ce constat, un lieu singulier est repéré pour ses multiples activités présentes au cours des siècles. Il s'agit de:

- 5- La rivière Doubs qui limite Baume–les–Dames au Sud; Rivière au parcours sinueux, doublé d'un canal.

**Ces entités permettront donc d'étudier, à l'intérieur de chacune d'elles, le patrimoine architectural et environnemental lors des prochaines réunions.**

## Échanges - Débats

---

Il n'est pas fait état de remarques sur le compte rendu n°1

#### ► Plan d'alignement

Le chargé d'étude rappelle dans son exposé la présence d'alignement dans le centre historique. La commune vérifiera si ces alignements font l'objet à l'heure actuelle d'un plan d'alignement; auquel cas, il sera nécessaire de se poser la question de son maintien ou de son retrait.

#### ► Plan de Protection Modifié

Le chargé d'étude attire l'attention sur une éventuelle nécessité de réaliser un PPM dans le cas de figure (à envisager) où le futur périmètre de l'AVAP ne couvrirait pas l'un des périmètres de protection des abords des MH rappelés dans l'exposé. La question sera débattue lors de l'établissement du périmètre de l'AVAP à la fin du diagnostic patrimonial.

### ► Espaces Verts identifiés

Madame Curty rappelle que des éléments de couverture végétale sont identifiés dans le PLU en date du 31/3/2010. En effet, ces éléments sont bien identifiés mais il est simplement écrit dans le règlement du PLU (article 13) que les «espaces verts doivent être maintenus ou remplacés par des plantations au moins équivalentes et d'essences régionales. »

Lors de l'analyse paysagère le chargé d'étude reviendra sur ces espaces verts et pourra préciser l'article 13 en vertu de l'article L123-1.5.7° du Code de l'urbanisme.

### ► article L123-1.5.7° du Code de l'urbanisme.

Dans son exposé sur les protections actuelles, le chargé d'étude remarque qu'aucun immeuble n'est repéré. Dans la mesure où l'AVAP va prendre en charge le repérage et la réglementation de ces immeubles, il n'y a pas lieu d'aller plus loin. Cependant si au cours du recensement architectural et paysager, il apparaît que des éléments patrimoniaux propres à rentrer dans l'esprit de l'article ci-dessus sont repérés et si ces éléments ne font pas partie du périmètre de l'AVAP, il serait bon de les identifier dans le PLU avec prescriptions spécifiques (de type AVAP par exemple)

Madame Marboeuf précise que le classement au titre de l'article 123.1-5.7° doit être accompagné d'un argumentaire pour justifier ce classement.

### ► Entité «le canal»

Le chargé d'étude rappelle l'importance du canal et des craintes qu'il a suscité chez les baumais pensant que les vins viendraient concurrencer les leurs .

Monsieur Bailly rappelle qu'en autre usage purement local, le canal servait à acheminer le bois par flottaison.

### ► Sites inscrits

Le chargé d'étude revient sur le site inscrit dont il ne possède pas de document graphique. Il propose de voir ce problème avec madame Curty. Le site atlas.patrimoines.fr ne permet pas d'afficher le périmètre des deux sites inscrits

### ► Remarques générales sur la Ville

Il est précisé par un élu que l'intérêt du travail du chargé d'étude est aussi de comprendre la Ville et de mettre en évidence des éléments de références sur l'évolution future de la Ville, et Madame Marboeuf d'ajouter que l'AVAP consiste à mettre en avant les éléments fondamentaux à respecter dans cette évolution.

La revitalisation du Centre ancien est un élément clé du mandat actuel.

Il existe un fort questionnement sur la Place de la République.

## Documents remis

---

Plan de 1787

## Documents en attente

---

🔗 Règlement local de publicité

🔗 Nouveau plan de prévention des risques (PPR)

🔗 Plan Bronot de 1841

## Décisions du CPLAVAP

---

### Règlement intérieur

Après lecture du règlement, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents

## Prochaine réunion

---

07 juillet 2015

Ordre du jour: ►Morphologie urbaine du centre ancien et hors les murs

## Diffusion

---

**La diffusion des PV aux membres du comité de pilotage est assuré par la commune.**

Le chargé d'étude rédige le compte-rendu de chaque réunion et l'adresse par courriel au référant pour le projet d'AVAP: monsieur Jonathan Pourceaux chargé des projets d'aménagement et de développement de Baume-les-Dames.

Fait à Besançon, le 15 juillet 2015

Le chargé d'étude  
LELIÈVRE PHILIPPE